

aro

Association  
région Oron  
Jorat - Haute-Broye



## **Préavis No 2/2008 sur le budget 2009**

### **1. Préambule**

Les comptes 2007 présentent une diminution du capital de Fr. 9'108.80. En effet, au cours de l'année dernière le total des charges a été de Fr. 932'855.55 alors que le total des produits s'est élevé à Fr. 923'746.75. Le capital de l'ARO a donc passé de 58'817.85 à Fr. 49'709.05.

L'exercice 2008, dont le budget a été accepté par le Conseil Intercommunal du 3 octobre 2007 devrait boucler avec un déficit d'environ Fr. 5'000.- et ainsi diminuer le capital de l'ARO d'autant.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR) et de son pendant cantonal la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) marque une nouvelle philosophie dans l'aide consentie aux régions. Alors que sous le régime de la LDER les aides visaient à combler les disparités en termes d'équipements, le leitmotiv est aujourd'hui de favoriser le développement économique. Le Canton souhaite fortement que l'ARO se restructure pour répondre de façon optimale à la nouvelle donne légale. L'ARO a commencé un travail de réflexion sur son avenir et entend l'intensifier.

Le budget 2009 présente un résultat négatif entre charges et produits de Fr. 3'450.-.

### **2. Administration ARO (110)**

Le traitement du personnel fixe de l'ARO sera adapté à l'augmentation du coût de la vie.

Les produits des comptes « recettes diverses » (110.439.00) augmentent. En effet en 2009 sera organisé le comptoir régional et l'ARO verra une croissance des mandats confiés par des tiers. Le compte de charges comptoir (110.317.01) crédité de Fr. 6'000 servira à couvrir les frais liés à cette manifestation. A cette occasion l'ARO entend faire la promotion de la région selon un nouveau concept.

La subvention cantonale (compte : 110.451.00) sera maintenue pour l'année prochaine et elle s'élèvera à Fr. 60'000.-. La cotisation des communes (compte : 110.452.00), à l'image de ce qui a été fait l'année dernière, sera adaptée à l'augmentation du coût de la vie. Cette augmentation estimée et budgétée est de 2% ce qui correspond à Fr. 2'000.-.

### **3. Petite enfance (711)**

Au cours de cette année 2008 (au 27 août), 11 familles ont été aidées par le Fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance pour un montant Fr. 42'294.75. Ces familles proviennent des communes de Châtillens, Ferlens, Maraçon, Oron-la-Ville et Palézieux. Le fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance devrait boucler en 2008 avec un disponible de l'ordre de

Fr. 6'000.-. Les aides financières distribuées cette année selon le règlement du fonds ont fortement augmenté par rapport à l'année dernière. En effet, fin juillet 2007, Fr. 24'957.- avaient été distribués alors que cette année à la même date, une aide de Fr. 42'294.- a été accordée. Le Comité Directeur de l'ARO propose que l'éventuelle disparition de ce fonds soit discutée une fois que le réseau LAJE pour la région d'Oron sera en place. En effet, les tarifs de prise en charge des enfants de la région ne sont pas encore connus, il n'est pas acquis que les familles actuellement aidées n'aient plus besoin de soutien. Le Comité Directeur de l'ARO propose donc de réalimenter le fonds à hauteur de Fr. 70'000.- et procédera au remboursement des communes dans le cas où le fonds devait disparaître.

#### 4. Conclusion

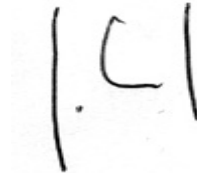
Le budget 2009 présente une perte de Fr. 3'450.-. Ce montant de Fr. 3'450.- diminuera le capital de l'ARO.

Le Comité de Direction propose au Conseil Intercommunal :

**d'accepter le budget 2009 tel que présenté**

Le président :

Le secrétaire général :



Jean-Claude Serex

Stéphane Kobel

Oron-la-Ville, le 4 septembre 2008 SK

